

CONDITIONS FINANCIÈRES – ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX – 2025 / 2026

FRAIS DE SCOLARITÉ :

Une contribution financière des familles est nécessaire pour nous aider à couvrir certaines dépenses non prises en charge par l'État (par exemple, les loyers et les taxes foncières, l'entretien et les réparations, etc.). Les frais de scolarité sont fixés à **3500 €** pour l'année et peuvent être échelonnés mensuellement à **350 €**.

En cas de rejet de paiement, des frais seront facturés.

Le prix comprend la pension, les repas, les nuitées, la location de l'iPad sauf les voyages.

PENSION :

Le prix de la pension est inclus dans le prix général.

- L'inscription en tant que pensionnaire ou demi-pensionnaire se fait par conditions. Toute demande de modification doit être faite par écrit avant la fin de la période précédente.

Le ou les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de l'éducation de leur enfant dans l'établissement et s'engagent à en assumer la responsabilité financière.